**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE  
CAMPING DU CHARTEL À LIGNY-EN-BARROIS**

**Admission**Pour être admis à pénétrer, à s’installer et à séjourner sur le terrain de camping du Chartel, il faut y avoir été autorisé par le personnel saisonnier ou son représentant. Le fait de séjourner au camping du Chartel implique l’acceptation des dispositions du règlement intérieur et des conditions générales de vente, et l’engagement de s’y conformer. Toute infraction pourra entrainer l’expulsion de son auteur et des personnes l’accompagnant. En cas d’infraction pénale, le représentant du camping pourra solliciter l’intervention des forces de l’ordre. Il est rappelé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers, en conséquence, en aucun cas le client ne pourra y élire domicile.

**Conditions générales d’admission**

Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont l’emplacement doivent être précisés. Est considéré comme enfant toute personne ayant jusqu’à 6 ans inclus. Un bébé est donc considéré comme un enfant. Est considéré comme adulte toute personne ayant 7 ans et plus. Une pièce d’identité en cours de validité sera exigée pour chaque personne présente. Toute location d’emplacement est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. De la même manière, il est strictement interdit de louer à un tiers son équipement de camping (caravane…) sur un emplacement du camping. Il ne sera autorisé qu’une seule caravane par emplacement. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d’au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l’exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés seront admises sur présentation d’une autorisation écrite par un responsable légal direct (père ou mère).

**Emplacement**L’emplacement n’est attribué que le jour de l’arrivée. Nous réservons les emplacements souhaités ou côte à côte dans la limite des disponibilités. Les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 12h. Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée soit 5 personnes.

**Tarifs**

Les tarifs appliqués sont conformes à la délibération du Conseil de la Communauté d’Agglomération Meuse Grand Sud en date du 7 avril 2022. Ils sont indiqués en € sur les supports de communication TVA incluse et avec la taxe de séjour dissociée.

|  |  |
| --- | --- |
| **CATEGORIES** | **TARIFS** |
| Emplacement journalier | 4,00 € |
| Campeur de moins de 7 ans (par jour) | 2,00 € |
| Campeur de plus de 7 ans (par jour) | 3,00 € |
| Branchement électrique (8 ampères par jour) | 3,00 € |
| Groupes à partir de 10 personnes (emplacement et branchement électrique inclus) - par jour | 5,00 € |
| Travailleur isolé (emplacement et branchement électrique inclus) applicable sur la production d’un justificatif de travail – par jour | 5,00 € |
| Gratuité pour les centres de loisirs sans hébergement du territoire de la Communauté d’Agglomération Meuse Grand Sud |  |

Taxe de séjour :

Taxe annuelle de séjour par personne et par nuitée : 0,20€ par personne par nuitée

Les exonérations sont les suivantes :

\_ les personnes de moins de 18 ans,

\_ les titulaires d’un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,

\_ les personnes bénéficiant d’un hébergement d’urgence ou d’un relogement temporaire,

\_ les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine.

**Moyens de paiement**

Il est accepté les moyens de paiement suivants : espèces, carte bancaire, virement bancaire, chèque (à l’ordre de l’Office de Tourisme Sud Meuse) ou chèques ANCV (le titulaire des chèques ANCV doit être la personne qui effectue la réservation ou l’un des participants au séjour). Pour les versements bancaires :

Camping Le Chartel à Ligny-en-Barrois :  
IBAN : FR76 1610 6400 0196 0261 9064 666  
BIC : AGRIFRPP861

**Conditions de réservations**

Les réservations peuvent s’effectuer uniquement par internet (paiement par carte bancaire) sur la page web du camping [www.camping2-barleduc.fr](http://www.camping2-barleduc.fr) et à partir du module de réservation Hyppocamp. La réservation est effective lorsque la totalité de la prestation a été dûment réglée. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l’emplacement qui leur est alloué. Toute infraction à cette règle donnera droit à la résiliation du contrat et à l’annulation du séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé. Les numéros d’emplacement indiqués sur les différents documents envoyés sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve la possibilité d’en modifier l’affectation à l’arrivée. Les numéros des locations seront indiqués uniquement à l’arrivée du client. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Bien entendu, nous essayerons de les satisfaire en fonction de nos possibilités, sans pour autant les garantir.

S’agissant de l’accueil des groupes, la demande de réservation se fait auprès de la coordinatrice des équipements touristiques à l’adresse suivante : [ingenierie@tourisme-barleduc.fr](mailto:ingenierie@tourisme-barleduc.fr).

**Retard, arrivée différée et interruption de séjour**

Dans le cadre d’une réservation, les nuits et les prestations non consommées au titre d’un retard ou d’une arrivée différée au-delà de 2 jours ou d’un départ anticipé resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction ou report. L’emplacement ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du gestionnaire. Le client signalera à la direction toute modification intervenant sur le nombre de personnes.

**Annulation de séjour**  
En cas d’annulation de séjour, le client doit obligatoirement envoyer un mail au gestionnaire du camping pour l’en informer et ce, à l’adresse suivante : camping2@tourisme-barleduc.fr.  
  
Conformément à la règlementation en vigueur, les frais retenus sont les suivants :  
- au-delà de 30 jours : aucun frais  
- 30 à 21 jours avant le départ: frais de 25% du coût de la réservation  
- 20 et 8 jours avant le départ: frais de 50% du coût de la réservation  
- 7 et 2 jours avant le départ: frais de 75% du coût de la réservation  
NB : Aucun événement ne peut donner droit à un remboursement de séjour y compris les conditions météorologiques.

En cas d’annulation, nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement bancaire pour étudier les possibilités de remboursement en lien avec l’utilisation de votre carte bancaire.

**Règlement intérieur**Le fait de séjourner au camping du Chartel implique l’acceptation des dispositions du règlement intérieur du camping et l’engagement de s’y conformer.

**Responsabilité**La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n’est pas engagée en cas de :

* vol, perte ou dommage, de quelque nature qu’il soit, pendant ou suite à un séjour.
* nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, travaux extérieurs au camping,…)
* enlisement du véhicule suite aux conditions météorologiques
* panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d’installations du camping.

Il appartient au client de contracter une assurance auprès d’une compagnie de son choix pour garantir les dommages d’incendie, d’explosion, d’intempéries, de vol et d’avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d’incidents relevant de la responsabilité civile du client.

**Dommages**Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d’accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

**Litige**Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR)à l’Office de Tourisme Sud Meuse situé 7, rue Jeanne d’Arc 55 000 Bar-le-Duc qui est le gestionnaire légal du camping du Chartel.